

## DECISION

### Délégation de signature à M. Alexandre Aumis

---

#### La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu le décret du Président de la République du 14 juin 2021 portant renouvellement, jusqu'au 27 mai 2024, de Madame Dominique Marchand, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, à la présidence du Centre national des œuvres universitaires ;  
Vu l'arrêté ministériel du 10 mai 2021 portant nomination et classement de M. Alexandre Aumis dans l'emploi de sous-directeur de l'hébergement au centre national des œuvres universitaires et scolaires pour une première période de quatre ans du 01/07/2021 au 30/06/2025 ;*

#### DECIDE

##### Article unique :

Délégation est donnée à Monsieur Alexandre Aumis, sous-directeur de l'hébergement et du patrimoine au Centre national des œuvres universitaires et scolaires à effet de signer pour ce qui relève de sa sous-direction :

- La certification du service fait.

**Dominique MARCHAND**

